

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U  
2023  
RIUNIONE DI I 26 E 27 D'UTTROVI DI  
U  
2023

2EME SESSION  
EXTRAORDINAIRE DE 2023  
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE  
2023

2023 / 02/071

REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION ORALE  
DEPOSEE PAR ANTOINE POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU

Objet : problématique sanitaire dans l'agriculture

Monsieur le Conseiller,

Je vous confirme que la fièvre catarrhale touche à nouveau nos élevages, notamment ceux du Suttanacciu et de la Plaine Orientale.

Le sérotype 8 a été détecté sur deux troupeaux alors que jusqu'à présent, seul le sérotype 4 était présent en Corse.

Je vous rassure, Monsieur le Conseiller. La menace est prise au sérieux par l'ODARC et nous avons immédiatement sollicité une rencontre avec les services sanitaires de l'Etat, à savoir la DDETSPP, en présence de l'ILOCC, de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse et du GDS. Cette réunion s'est tenue vendredi dernier afin de bien appréhender la situation (nombres de cas, types de sérotype, risques de propagation, disponibilités vaccins, etc.) et a permis de mettre en place un plan

de communication à destination des éleveurs. Une fiche technique va donc être diffusée, rappelant les bonnes règles afin de protéger son troupeau : traitement antiparasitaire externe, désinsectisation de son bâtiment et surtout vaccination le plus rapidement possible du troupeau, notamment des béliers et des antenaises qui n'ont jamais été vaccinés dans l'attente de vacciner l'ensemble des animaux après la mise-bas. Les vaccins sont disponibles et couvrent les sérotypes 4 et 8.

Bien sûr, l'ODARC participera à hauteur de 40% des coûts inhérents à la vaccination, comme cela avait été fait en 2022. L'Etat nous a annoncé qu'il expertiserait la possibilité d'apporter un complément.

Mais la prise en compte du coût de la vaccination ne suffit malheureusement pas à mobiliser les éleveurs.

En effet, en 2022, seul 50% du cheptel ovin avait été vacciné malgré une prise en charge à hauteur de 80% ! Il est nécessaire qu'un message fort soit porté par l'ensemble des acteurs agricoles sur l'innocuité des vaccins actuels qui, à la différence de ceux utilisés il y a une quinzaine d'années, ne sont plus des vaccins « vivants » et n'ont donc pas d'effets sur la production laitière.

Le message est clair : seule une couverture vaccinale importante et régulière permettra de protéger nos élevages d'une nouvelle crise dévastatrice. Aussi, un plan de plus long terme sera construit avec l'Etat et les professionnels afin d'éviter ce scénario catastrophe.

Par ailleurs, et pour répondre à votre question relative à la territorialisation de la question sanitaire, celle-ci est bien évidemment envisagée dans le cadre du processus en cours, comme je vous en parlais en réponse aux questions sur la peste porcine.

En effet, une approche au plus près de nos problématiques est nécessaire du fait de notre positionnement géographique qui nous expose aux risques sanitaires venant principalement du Sud, renforcés par le changement climatique.

Notre insularité, perçue - souvent à juste titre – comme un handicap, doit dans ce domaine être un avantage, nous permettant d'avoir un coup d'avance.

A ce titre, la Corse devrait être considérée comme un territoire « sentinelle » permettant de renforcer la surveillance sanitaire afin d'être mieux informés de tout risque d'introduction de nouvelles pathologies et ainsi de pouvoir alerter à temps et se protéger en conséquence.

Un appiate dubbitu à nant'à u nostru impegnu à u livellu sanitariu. L'ODARC hè è serà sempre prisente à fianc'à tutti l'agricultori per accumpagnà li è prutegè li di pettu à sti risichi.

A ringrazià vi.